

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 24 septembre 2010 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité médecine générale en application des dispositions de l'article L. 4131-1-1 du code de la santé publique

NOR : SASH1030814A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 4131-1-1 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité médecine générale en application des dispositions de l'article L. 4131-1-1 du code de la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 juillet 2010 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « Mme Carmen STOIAN, épouse CARAMAN, née le 27 janvier 1959 à Bacau (Roumanie) », lire : « Mme Carmen STOIAN, épouse ROMAN, née le 27 janvier 1959 à Bacau (Roumanie) ».

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 24 septembre 2010.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offre de soins et du chef de service :

La conseillère médicale,

DR A. LORDIER-BRAULT